

# Nouvelles de Guilers

Mairie : 16, rue Charles de Gaulle - 29820 GUILERS - Tél. : 02 98 37 37 37

Horaires de la mairie : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi matin de 9 h à 12 h

Horaires de la Guilthèque : les mercredi, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, le samedi de 10 h à 18 h.

## Agenda

**Vendredi 29 janvier**

De 8h à 12 h 30 - Salle Gauguin - Du sang pour la vie - Don du sang

**Jeudi 4 février**

A partir de 14 h - Place de la Libération - Marché

## MESURES COVID-19

Suite au Décret du 15 janvier 2021, relatif aux mesures générales mises en œuvre pour faire face à l'épidémie de covid 19

- **Instauration d'un couvre-feu de 18 h à 6 h du matin.** Pendant le couvre-feu, certains déplacements sont néanmoins autorisés sous couvert de la nouvelle attestation disponible sur le site internet du gouvernement (<https://www.interieur.gouv.fr>)
- **Sont ouverts au public** : la mairie, la médiathèque, l'espace jeunes, les établissements scolaires, la maison de l'enfance (crèche, relais petite enfance et ALSH Les Flamboyants), la déchèterie, les aires de jeux et les équipements sportifs de plein air (tout public). Avant tout déplacement en mairie, merci de nous contacter soit par téléphone au 02 98 37 37 37, soit par mail [ville@mairie-guilers.fr](mailto:ville@mairie-guilers.fr) ou utiliser les démarches dématérialisées (<http://service-public.fr/>).
- **Bâtiments publics fermés** : les équipements sportifs couverts et clos (tout public), les vestiaires sportifs et clubs houses, les locaux associatifs.
- Pour toute **demande d'autorisation d'urbanisme**, merci de privilégier les **demandes en ligne** sur la plateforme dédiée accessible via le site internet de Brest Métropole dans la rubrique Autorisations d'urbanisme.
- **Espace jeunes** : ouvert le mercredi et le samedi (fermeture à 17 h 30)



- **Guilthèque** : Fermeture à 18 h le jeudi. Le service de « prêt(s) à emporter » est maintenu pour toute personne qui en fait la demande. Les conditions d'accès sont les suivantes : port du masque obligatoire dès 11 ans, désinfection des mains obligatoire, respect de la distanciation, application d'une jauge maximum de personnes présentes en même temps dans la médiathèque. Le travail et la consultation sur place sont possibles dans le respect des gestes barrières.
- **Le marché est maintenu jusqu'à 18 h**
- **Port du masque obligatoire à Guilers jusqu'au 15 février minuit** : dans les lieux clos recevant du public et dans la zone allant de la RD5, à la rue de Kermonfort, la rue de la source, la rue de la Gare et couvrant tout le centre-ville de Guilers, abords du gymnase de Pen ar C'hoat y compris le parking de l'école Pauline Kergomard et au niveau du collège Croas ar Pennoc.

**Les services d'accueil de la mairie (accueil général, état-civil, urbanisme, C.C.A.S., scolaire) restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.**

## Pharmacie de garde

Toutes les nuits de la semaine et tous les jours, de 12 h à 14 h. Contactez le 32 37.

## Médecin de garde

Week-end du 30 janvier faire le 15.

[www.mairie-guilers.fr](http://www.mairie-guilers.fr)

**Courriel :**

[ville@mairie-guilers.fr](mailto:ville@mairie-guilers.fr)  
[nouvelles@mairie-guilers.fr](mailto:nouvelles@mairie-guilers.fr)

**Vendredi 29 janvier**

**2021**

**n° 2191**

**MONSIEUR LE MAIRE, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL,**  
 reçoit sur rendez-vous au 02 98 37 37 37.

**PERMANENCE DES ÉLUS (UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS)**

**Samedi 30 janvier de 10 h à 12 h en mairie**

Isabelle NEDELEC, Adjointe au Maire

Prendre rendez-vous le vendredi avant midi au 02 98 37 37 37.



Du 6 janvier au 27 février 2021

EXPOSITION  
de peintures

« Retour aux sources »

Par Josette LE ROUX

## Exposition de peintures

**Jusqu'au 27 février**

« Retour aux sources » de  
**Josette LE ROUX**  
 à la médiathèque

Visible aux heures d'ouverture

## Atelier

**Samedi 13 février à 14 h**

Peinture à l'acrylique à la médiathèque

Atelier pour adulte animé par Josette LE ROUX

Sur inscription, nombre de places très limité.



## Infirmières / Sage-femme / Médecins

**Infirmières / Sage-femme :**

**Mme Le Roux, Mme Quiviger, Mme Le Provost, Mme Fournier :** 06 08 24 37 65 - 5, rue St Valentin.

**Mme Amil, Mme Merdy, Mme Jacob (Guillou), Mme Ulliac, Mme Paul, Mme Cabon :** 06 82 18 22 78 - 5, rue St Valentin.

**Mme Couard, Mme Favennec :** 02 98 36 41 58, **Mme Morlier (sage-femme) :** 06 64 72 38 36 - 45, rue Charles de Gaulle.

**Médecins généralistes :**

**M. Augustin :** 40 ter, rue Charles de Gaulle 02 98 07 62 08

**Cabinet médical :** 5, rue St Valentin 02 98 07 54 20

## Permanences

**Assistante sociale :** prendre rendez-vous au C.D.A.S. Territoire de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest au 02 98 47 08 09.

**Mission locale** pour les jeunes de 16 à 25 ans, Place Napoléon III à Brest 02 98 47 25 53.

**Puéricultrice :** permanences les lundis de 14 h à 16 h 30 et les vendredis de 9 h à 11h30 au CDAS de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest. Uniquement sur rdv au 02 98 47 08 09.

**ADMR Guilers-Bohars :** service d'aide à domicile, rue Abbé de l'Épée à Guilers, 02 98 07 69 05. Permanences : lundi, mardi, jeudi : de 13 h 30 à 16 h 30.

## La mairie vous informe

### Etat civil

**Naissance :**  
BRITHMER Sonaël

**Mariage :**  
JÉZÉQUEL Steve & LAUNAY Mélodie

### Déchèteries

En raison du couvre-feu, les déchèteries de Brest (Spernot et Le Vern), Guipavas, Plougastel-Daoulas et Plouzané ferment à 17 h 45.

### Déclaration de détention d'oiseaux

En vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire, le recensement de tous les propriétaires d'oiseaux (à l'exception de ceux qui sont « détenus en permanence à l'intérieur de locaux ») est obligatoire depuis la parution d'un arrêté en 2006, toujours en vigueur aujourd'hui.



Sont concernés tous les « détenteurs non commerciaux » de volailles (basse-cours) ou d'autres oiseaux élevés en extérieur. La déclaration s'effectue à l'aide d'un formulaire Cerfa (15472\*01) qui doit être adressé ou déposé à la mairie du lieu de détention des oiseaux. Il est également possible de remplir ce formulaire sur la page dédiée du ministère de l'Agriculture.

### Effacement diffus

#### Vous êtes chauffé à l'électricité ?

Faites un grand geste pour le climat !



Équipez-vous d'un boîtier gratuit pour consommer mieux

La ville de Guilers s'associe à la campagne d'effacement diffus, menée actuellement sur la commune par Brest Métropole et l'opérateur Voltalis.

#### En quoi ça consiste ?

- À couper pendant quelques minutes la consommation électrique de façon synchronisée
- Actionné automatiquement pendant les pics de consommation, cela permet de

réduire la part de notre électricité la plus émettrice de gaz à effet de serre (les centrales à gaz, fuel et charbon sont essentiellement sollicitées sur ces périodes), sans que le consommateur ne perçoive la différence sur son confort.

#### Quels sont les avantages ?

- Pour le climat, une réduction significative des gaz à effet de serre.
- Pour vous, le pilotage et le suivi à distance (via application smartphone ou site internet) de vos consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Pas de contraintes.

L'installation est gratuite et sans engagement. En cas de besoin, un bouton vous permet de reprendre la main sur le dispositif. La pose du boîtier dans votre coffret électrique prend environ 1 h.

Pour tout renseignement : contactez Voltalis au 02 44 19 84 62 ou [brest-metropole@voltalis.com](mailto:brest-metropole@voltalis.com)

### Dératisation

Prochain passage du dératiser le **vendredi 28 février, le matin**. Inscriptions à l'accueil de la mairie (02 98 37 37 37).



### Numéros utiles

**Gendarmerie de Guilers** : 02 98 07 44 68 (17)  
**SAMU** : 15 / **Pompiers** : 18 / **Eau du Ponant** : 02 29 00 78 78 / **Taxi Guilers Enzo** : 06 81 14 18 19 / **Taxi Petton** : 06 17 36 47 39



## La mairie vous informe

### Subvention 2021

Les dossiers de demande de subvention 2021 aux associations sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la ville. Ils sont à retourner en Mairie avant le **08/03/2021**.

### Recensement militaire national

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent obligatoirement se faire recenser en mairie **à partir de leurs 16 ans révolus**, dans le trimestre de leur anniversaire. Sont actuellement concernés les jeunes nés en **2005**. Une attestation (à conserver précieusement) leur sera délivrée. Celle-ci permettra l'inscription à certains examens et concours. **Aucun duplicata ne sera délivré**. Se présenter en mairie avec le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Actuellement, il est encore possible de régulariser.

## Education / Enfance / Jeunesse

### Menus de la cantine du 1<sup>er</sup> au 5 février

Lundi	Mardi
Carottes aux pommes* Rôti de dinde Haricots blanc aux lardons Vache qui rit Mousse au chocolat	Pain* - Salade de surimi** (coquille semi complet, surimi, œufs, tomate, mayonnaise) Saucisse fumée Hénaff Chou braisés et pommes de terre* Brie - Clémentine*
Jeudi	Vendredi
Salade de myrtille de brebis** (olives, pommes de terre, tomates, herbes de Provence) Dhal de lentilles corail (lentilles corail, passata, oignons, ail, persil, curry, cumin, lait de coco), riz Liégeois aux fruits	Potage de légumes Saumon sauce poireaux Purée de pois cassés* Petits suisses aux fruits Kiwi*
* : bio / ** : un ou plusieurs produits sont issus de l'agriculture biologique AOC : Appellation d'Origine Contrôlée / VOF : Viande d'Origine France BBC : Bleu Blanc Cœur / # : Pêche durable	

### Collège Sainte-Marie



#### Portes ouvertes - changement des modalités

Les portes ouvertes du collège étaient prévues **samedi 30 janvier**. Sur décision ministérielle, les portes ouvertes en présentiel sont pour l'instant suspendues dans les établissements scolaires. Pour découvrir le collège Sainte-Marie, nous vous proposons donc d'autres modalités :

- "accueil en visio" **samedi 30 janvier** entre 9 h et 13 h (rendez-vous sur le site du collège [www.saintemarieguilers.fr](http://www.saintemarieguilers.fr))
- retrait possible de dossier d'inscription entre 11 h et 13 h (à l'accueil du collège)
- visites individuelles à d'autres dates : contactez-nous au 02 98 07 63 59 ou [college.saintemarie.guilers@gmail.com](mailto:college.saintemarie.guilers@gmail.com) pour fixer un rendez-vous

Au plaisir de vous accueillir à Sainte-Marie !

### Ecole Sainte-Thérèse



L'école Sainte-Thérèse dispose désormais d'une page Facebook sur laquelle vous pourrez retrouver toutes les informations de la vie de l'école. N'hésitez pas à nous rejoindre en tapant dans la barre de recherche : "École Sainte Thérèse, GUILERS".

L'école débutera des travaux de restauration des bâtiments très prochainement. Les entreprises qui souhaiteraient candidater à l'appel d'offres peuvent contacter le bureau d'études A.T.C.29 au 02 98 84 74 18.

## Urbanisme / voirie

### Concertation préalable - PLU



Par délibération n° C2020-12-203 du 15 décembre 2020, le Conseil de la métropole a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable dans le cadre du projet de modification du plan local d'urbanisme.

La concertation préalable aura lieu du lundi 1<sup>er</sup> février au vendredi 30 avril 2021 inclus, et portera sur le projet de modification du PLU qui vise notamment :

- l'actualisation du PLU au regard d'autres documents de planification (SCoT, Schéma directeur vélo...);
- l'ouverture à l'urbanisation de zones, en lien avec les projets d'aménagement en cours ;
- des modifications de zonage en lien-avec des projets ou des corrections et ajustements ponctuels.

A l'issue de la concertation, un bilan sera présenté au Conseil de la métropole qui en délibérera. Ce bilan sera ensuite tenu à la disposition du public sur le site [jeparticipe.brest.fr](http://jeparticipe.brest.fr) et à l'Hôtel de métropole et joint au dossier d'enquête publique préalable à l'approbation de la modification.

Un dossier de présentation et d'information précisant les objectifs poursuivis par la modification du PLU sera mis à la disposition du public. Ce dossier sera actualisé en tant que de besoin, suivant l'avancement de l'étude du projet. Il sera consultable pendant toute la durée de la concertation sur le site internet participatif de Brest métropole [www.jeparticipe.brest.fr](http://www.jeparticipe.brest.fr); à l'hôtel de métropole (accueil du Conseil architectural et urbain) aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations : sur le registre dématérialisé ouvert sur le site internet [www.jeparticipe.brest.fr](http://www.jeparticipe.brest.fr); le registre tenu à la disposition du public à l'hôtel de métropole (accueil du Conseil architectural et urbain) ; par voie postale à l'adresse suivante : Brest métropole – Direction des dynamiques urbaines - 24, rue Coat ar Guéven – CS73826 – 29238 Brest cedex 2 ; par messagerie électronique à l'adresse suivante : [plan-local-urbanisme@brest-metropole.fr](mailto:plan-local-urbanisme@brest-metropole.fr).

### Enquête publique

Une enquête publique a été prescrite jusqu'au 5 février sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GENERALE DE VALORISATION (GEVAL) en vue de l'extension d'activité de la plateforme de tri, de transit, de regroupement et de broyage de déchets de bois implantée au lieu-dit "Coat Ar Guéveur" à Milizac-Guipronvel. Le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>. Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Milizac-Guipronvel ([mairie@milizac-guipronvel.bzh](mailto:mairie@milizac-guipronvel.bzh)), siège de l'enquête;
- sur support papier, en mairie de Milizac-Guipronvel (site de Milizac) aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ; elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Milizac-Guipronvel - 1 route de Milizac, Guipronvel, 29290 Milizac-Guipronvel, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- sur un poste informatique à la préfecture du Finistère aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Pour plus d'informations :** <http://www.mairie-guilers.fr/urbanisme-et-travaux/enquete-publique>

## Vie associative

### Club Emeraude

Bonne et heureuse année à tous les adhérents du club. Souhaitons que l'on puisse reprendre nos activités le plus tôt possible, aussi dans cette optique, prenez bien soin de vous.

## Vie associative (suite)

### Centre socioculturel de l'Agora



Le centre socioculturel L'Agora a dû fermer ses portes. Cependant, il est important de maintenir un lien avec vous, c'est pourquoi nous vous proposons :

- un accueil téléphonique pour toutes les personnes désirant discuter, passer un moment de convivialité ou d'écoute
- une permanence administrative pour l'impression ou photocopie de documents administratifs
- une aide informatique sur rendez-vous
- un drive ou une livraison à domicile des jeux de la ludothèque Yakajouer
- une activité à réaliser en famille le mercredi et le samedi, en ligne sur notre Facebook (@Centre socioculturel L'Agora Guilers)

**Plus d'information au : 02 98 07 55 35**

### Partage

L'association Partage est fermée au public depuis bientôt un an à cause de la covid 19. Pourtant nous sommes toujours présents pour recevoir, aider les familles dans l'urgence sous forme de dons (vêtements, meubles...). Pour continuer à les aider, nous avons besoin de dons numéraires, par chèque à l'ordre de l'association Partage. Vous pouvez les envoyer à l'adresse suivante : Madame DAHROUGE Martine, association Partage, 6 rue Alexandre Lemonnier 29820 GUILERS. Merci, on compte sur vous.

### A.L.S.H. Les Flamboyants



Voici le thème des mercredis à l'accueil de Loisirs : « Sportez-vous bien ». Au programme des mercredis la découverte de différents sports : rollers, jeux de ballons, jonglerie, raquettes, olympiades, danse, parcours sportifs, gym.

Différentes activités manuelles seront proposées, toujours en lien avec le thème.

### Ecole de Musique et Danse de Guilers

Suite aux annonces gouvernementales fixant à 18 h le couvre-feu national, et au regard du décret paru le 15/01/21, la poursuite des activités extra scolaires pour les activités artistiques en intérieur est autorisée. Les mesures suivantes seront mises en place :



- Fin des cours au plus tard à 17 h 50 chaque jour de la semaine pour toutes les disciplines musicales, pour les mineurs
- Pour les cours dépassant 18 h, les familles seront contactées par leur professeur ou par le secrétariat pour préciser le fonctionnement provisoire qui sera proposé aux élèves. (A noter, nouveaux horaires de formation musicale)
- N'hésitez pas à consulter la page [www.emdg-guilers.org](http://www.emdg-guilers.org) régulièrement, des informations y sont régulièrement apportées.
- Pour les cours maintenus en présentiel, les mesures sanitaires mises en place actuellement au sein de l'établissement restent d'actualité.

Plus d'infos : [www.emdg-guilers.org](http://www.emdg-guilers.org), [emdg29@gmail.com](mailto:emdg29@gmail.com)

## Sport

### Amicale Laïque - Section Cyclo

**Dimanche 31 janvier circuit n°5 :** G1 / G2 : départ 9 h, distance 71 km. G3 : départ 9 h, distance 56 km. Départ du complexe sportif Louis BALLARD.

Par groupes de 6 personnes maximum.





## Vie commerciale

### Les Ateliers Blé Noir



La coutume de la Chandeleur consistait à tenir une pièce d'or dans la main gauche (si vous en avez ... sinon un lingot fera l'affaire), tandis que de la main droite on faisait sauter la première crêpe. Si la crêpe retombe correctement, on ne manquera pas

d'argent pendant l'année. N'hésitez pas à venir aux Ateliers Blé Noir pour mettre toutes les chances de votre côté.

L'équipe Blé Noir profite de la Chandeleur pour vous souhaiter une excellente année 2021 et vous remercie encore pour tous les soutiens que vous nous avez témoignés en 2020.

Voici un petit bilan du défi que nous vous avons lancé début août, à savoir, faire de Guilers le bourg au plus grand nombre de crêpiers. Nous sommes aujourd'hui 1.08 % de la population Guilérienne à être certifié officiellement crêpier. Est-ce peu, est-ce beaucoup ? Est-ce suffisant ?... il reste 8048 personnes à certifier !!! Petit rappel, des formations découvertes ont lieu chaque semaine ou alors venez simplement aux ateliers faire rugir le crêpier qui sommeille en vous.

Nous nous conformerons bien entendu aux mesures sanitaires en cours.

Contacts, renseignements et achats bon cadeau : tél :02 98 02 25 13,  
[contact@ateliers-blenoir.com](mailto:contact@ateliers-blenoir.com), [www.ateliers-blenoir.com](http://www.ateliers-blenoir.com)

## Vie paroissiale



L'église est ouverte de 10 h à 14 h du jeudi au dimanche inclus.  
La maison paroissiale est ouverte du lundi au samedi de 10 h à 11 h 30.

- Messe chaque **jeudi** à 9 h 15
- Messe à Guilers le **30 janvier** à 16 h 30
- Messe à Plouzané le **31 janvier** à 10 h 30
- Messe à Locmaria le **6 février** à 16 h 30
- Messe à Plouzané le **7 février** à 10 h 30

Sous réserve d'autres informations nationales, l'accueil de tous se fera dans le respect des distances, le port du masque et l'application du gel. Redoublons de vigilance, prenons soin de nous et des autres. Les funérailles sont possibles à l'église.

## Divers

### Trouvés / Perdus

**Perdus** : trousseau de clés avec porte clé, doudou, 2 clés avec badge

**Trouvés** : carte breizhgo, chaîne argent, trousseau de clés

*S'adresser à l'accueil de la mairie 02 98 37 37 37.*

## Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 21 janvier 2021

### 1- Débat d'orientation budgétaire

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport traitant des orientations générales du budget de l'exercice et des engagements pluriannuels envisagés est présenté au conseil municipal. Cette présentation donne lieu au Débat d'Orientation Budgétaire. Celui-ci présente des données synthétiques sur la situation financière de la commune contenant notamment, des éléments d'analyse rétrospective et prospective.

**Le conseil municipal a pris acte de ce Débat d'Orientation Budgétaire.**

### 2- Garantie d'emprunt école primaire Sainte Thérèse

L'école Sainte Thérèse prévoit de réaliser des travaux afin d'améliorer les conditions d'accueil et le cadre de vie des élèves de l'établissement.

Ces travaux se décomposent comme suit :

- bâtiment des maternelles : réfection de la toiture et des menuiseries extérieures, rénovation des locaux scolaires (2 classes – sanitaires – salle de sieste – circulation).
- bâtiment élémentaire : rénovation du préau existant, réfection des menuiseries extérieures, rénovation des locaux scolaires (4 classes + dégagement).

Le coût de ces travaux s'élève à **440 000 € tout frais compris**.

L'OGEC prévoit de financer cet investissement par un emprunt correspondant au montant des travaux (440 000 €).

Afin de pouvoir réaliser ce financement, l'OGEC sollicite de la commune **une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % du montant emprunté**.

Après vérification des 3 règles prudentielles cumulatives visant à limiter les risques à savoir le plafonnement pour la collectivité, le plafonnement pour le bénéficiaire et la division du risque et en précisant que les communes peuvent garantir les emprunts émis par des groupements ou associations pour financer la construction, l'acquisition et l'aménagement de locaux scolaires utilisés par les établissements d'enseignements privés du premier degré sous contrat ou non (L. n°86-972, 19 août 1986, art 19-1), **le conseil municipal à l'unanimité des votants, 5 conseillers n'ayant pas pris part au vote, a approuvé la garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour l'emprunt de l'OGEC de l'école Sainte-Thérèse auprès du Crédit Mutuel de Bretagne.**

Une nouvelle délibération sera proposée ultérieurement, après validation de l'offre de prêt par l'organisme bancaire, afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

### 3- Convention relative à la production de logements sociaux publics et à leur financement

La loi de 27 janvier 2021 relative à l'égalité et à la citoyenneté prévoit de recentrer l'application du dispositif SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) sur les territoires à enjeux dans lesquels la demande en logements sociaux est la plus importante. C'est dans ce cadre que le dispositif d'exemption applicable en territoire SRU a été remodelé. L'exemption automatique des communes appartenant à un EPCI ou à une agglomération SRU en décroissance démographique et couvertes par un PLH exécutoire est supprimée. Lui est substitué un mécanisme d'exemption à la commune, prononcé par décret, sur proposition des EPCI et après avis de la commission nationale SRU. Cette exemption peut porter sur des communes appartenant à des agglomérations dans lesquelles la tension sur la demande en logement social est modérée ou sur des communes n'appartenant pas à des zones agglomérées et insuffisamment reliées aux bassins d'activités et d'emplois par les transports en commun.

Les 7 communes de la métropole brestoise assujetties aux obligations de la loi SRU respectant les critères d'exemption de la loi et ayant collectivement et de façon volontariste décidé de s'engager dans un système intercommunal pérenne et contractualisé de production et de financement des logements locatifs sociaux adaptés aux besoins du territoire, Brest Métropole a sollicité auprès de l'Etat l'exemption des obligations de la loi SRU pour l'ensemble des 7 communes.

Le projet de convention a pour objet de définir les objectifs de production de logements sociaux publics de chaque commune de la métropole initialement assujetties aux obligations SRU, leurs contributions financières à la réalisation de ces objectifs et le mode de suivi de ces engagements.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention 2021-2022 relative à la production de logements sociaux publics et à leur financement entre Brest Métropole et les 7 communes et a autorisé Monsieur Le Maire à la signer.**